



CAHIER DES CHARGES 2026
Appel à candidature CFPPA de la Moselle
Ateliers collectifs de prévention
Bien-être psychologique

Date limite de remise des projets :16 mars 2026

- I – Contexte
- II – Objectifs
- III – Modalités d'intervention
- IV – Population cible
- V – Thématiques
- VI – Critères d'instruction du dossier
- VII – Démarrage des actions
- VIII – Financement
- IX – Echéancier - Evaluation
- X – Composition du dossier
- XI – Dépôt des dossiers de candidature

I – Contexte

L'association Label Vie souhaite déployer des actions collectives de prévention sur la thématique « Bien-être psychologique » financées dans le cadre de la Commission des financeurs de la Perte d'Autonomie de Moselle.

Différents facteurs peuvent influer sur le bien-être psychologique des seniors.

Ces facteurs sont par exemple, la faiblesse des revenus, les logements inadaptés, l'accessibilité limitée aux équipements collectifs, l'isolement (touchant particulièrement les femmes) et les vulnérabilités sociales.

Selon l'INSEE, le vieillissement de la population entraîne une augmentation de la demande en services à la personne. Dans la région Grand Est, le nombre de ménages augmentera de 20%, une croissance qui touchera légèrement plus la Moselle que les autres départements du Grand Est.

II – Objectifs généraux

- Préserver l'autonomie
- Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées
- Renforcer le lien social
- Entretenir le capital santé
- Lutter contre les situations de fragilité sociales et économiques



III – Modalités d'intervention

Cet appel à candidatures concerne les actions collectives en présentiel ou en distanciel et devront être réalisés avant le 31 décembre 2026

Pour le format en distanciel (en visio-conférence, audio/téléphone ou éventuellement des interventions filmées et enregistrées...), l'opérateur guide les utilisateurs pour la connexion des participants via une plateforme. (Lien de connexion ou tutoriel)

Ces actions de prévention sont déclinées sous forme d'ateliers collectifs, de forums, de théâtres/forums, de conférences....

*Chaque atelier donne lieu à une évaluation initiale (T0) et en fin de cycle (T1).

*Les conférences et théâtre/ forums ou autre, donne lieu à une évaluation finale.

* Si besoin d'autres modalités d'évaluation peuvent être envisagées

Les outils d'évaluation sont fournis par l'association LABEL VIE.

IV – Population cible

Les personnes retraitées Mosellanes vivant à leur domicile et en particulier en situation de fragilités économiques et sociales et/ ou isolées (GIR 5/6).

V – Thématique

Format de l'action	Contenu selon les formats	Nombre de séances minimum	Nombre d'ateliers minimum par territoire
Atelier	Cycle de 8 séances permettant d'aborder : -	8 pour les ateliers	Metz Orne (1 atelier) Nord Thionvillois (1 atelier) Bassin Houiller (1 atelier) Moselle Est (1 atelier) Sud Mosellan (1 atelier)
Conférences	Conférences interactives animées par des experts de la santé, en présentiel ou distanciel. Objectifs : - Sensibiliser les retraités à l'importance du bien-être psychologique sur la santé - Informer sur les pratiques permettant de renforcer le bien-être psychologique - Présenter les aides disponibles et ressources locales. Les conférences peuvent précéder	1	



	les ateliers ou fonctionner indépendamment.		
Forums / Théâtres-forums	<p>Rencontres regroupant retraités, professionnels, institutions et intervenants autour de saynètes ou de discussions structurées.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier les difficultés rencontrées par les retraités- Favoriser le partage d'expériences et la co-construction de solutions concrètes- Créer des liens entre acteurs et usagers. <p>Le contenu des saynètes doit être fourni dans le projet.</p>	1	

***Le référentiel dans lequel est précisé le contenu et les attendus des actions figure en annexe de ce cahier des charges**

VI – Critères d'instruction des dossiers

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé.

Seront étudiés,

- Les dossiers présentés par des organismes publics ou privés dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation de la thématique ou pouvant faire appel à des compétences extérieures (sur justificatif des diplômes).
- Les dossiers portant une attention sur les ancrages territoriaux, : partenariats locaux identifiés permettant de mobiliser le public cible : Maison France Service, CLS, CPTS, CCAS, MJC
- L'atteinte des publics et les leviers de mobilisation seront à justifier dans le dépôt du dossier.

Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers ainsi que la bonne réalisation des ateliers éventuellement confiés les années précédentes.



Dans le cadre d'une demande de subvention 2026 :

- Pour les opérateurs ayant bénéficié d'une subvention en 2025 et dont les ateliers sont terminés, une évaluation finale sera à fournir.

VII- Démarrage des actions :

L'action doit obligatoirement être mise en place avant le 31 décembre 2026 et une évaluation transmise au 31 janvier 2027 (un minimum **de 8 participants** à l'intégralité de l'action, ayant une adresse mail pour le format en distanciel, par atelier est requis).

Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint, l'atelier ne pourra pas démarrer.

Logistique :

L'opérateur cible la commune, a en charge, la recherche de la salle, et la concertation avec les acteurs locaux.

L'opérateur assure la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior et des relais locaux. Il valorise l'association Label VIE et la CFPPA, dans les supports de communication et lors des animations (insertion du logo Label VIE et de celui de la conférence des Financeurs).

L'Association LABEL VIE est systématiquement informée :

- Un mois à l'avance, par le biais de la fiche de liaison, des dates et des lieux de l'action.

Cette programmation est indispensable, elle permet une valorisation des ateliers sur le portail du bien vieillir.

La sectorisation et la programmation indiquées devront être respectées et tout changement devra être validé par Label Vie.

Les résultats de l'évaluation initiale (nombre de bénéficiaires) sont à transmettre dès la fin de la première séance

- par mail : contact@labelviecal.fr

Le logo de l'association LABEL VIE et du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE avec la mention CFPPA DE MOSELLE figurent sur tous documents de communication de l'action. Un exemplaire de support de communication doit être transmis à l'association LABEL VIE par atelier. Les ateliers doivent être gratuits pour les participants.

VIII – Financement

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat. Le financement est attribué après signature de la convention entre le porteur du projet et l'association LABEL VIE.

Cette subvention finance le projet sur la base du budget prévisionnel à condition que tous les ateliers soient mis en place.



Dans le cas contraire seul les ateliers réalisés seront financés.

Les décisions prises par l'association LABEL VIE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou de procédure d'appel.

IX – Echéancier - Evaluation

L'évaluation qualitative et quantitative, intégrant le nombre de ressortissants de chaque régime, est réalisée dans un cadre contractuel : les formulaires types d'évaluation et d'analyse de l'action menée, transmis par l'association LABEL VIE après la notification d'accord de la subvention, devront être utilisés.

Ainsi :

- **En amont de l'action**

Transmettre la fiche de liaison un mois avant le démarrage

- **Pour les ateliers :**

- ✓ **A l'issue de la 1ère séance**

Informer LABEL VIE du nombre de participants par l'envoi de :

- La fiche de présence à l'atelier, elle comporte :

* Un numéro que le participant conservera durant toute la durée de l'atelier et qui figurera sur les questionnaires T0/T1

* Nom/prénom

* Adresse de la personne

* Son âge

* Son régime d'appartenance à une caisse de retraite.

Tous ces renseignements doivent figurer sur la liste de présence, ils permettront à la coordinatrice de saisir dans l'outil d'évaluation (web report) les T0/T1.

- Envoyer le questionnaire T0

Sans ces éléments la saisie des questionnaires sera effectuée par l'opérateur

- ✓ **A la fin de l'atelier**

- Compléter le questionnaire final T1

- **Pour les conférences, théâtre forum et autres modalités d'intervention :**

- ✓ **A l'issue de l'action**

Informer LABEL VIE du nombre de participants par l'envoi de :

- La fiche de présence
- Du formulaire d'évaluation

- **A l'issue du projet:**

- Envoyer le formulaire d'évaluation finale du projet global (fourni par Label Vie) avec le budget effectivement réalisé doit parvenir à Label Vie avant le 31 décembre 2026

Toutes ces informations sont à transmettre par mail dans les délais indiqués à haußer.celine@labelviecal.fr ou contact@labelviecal.fr

Tous les documents envoyés sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de LABEL VIE le cas échéant.

L'évaluation finale du projet financé (avec budget effectivement réalisé) doit parvenir à l'association LABEL VIE avant le 31 janvier 2027.

Tous les documents sont envoyés par mail (contact@labelviecal.fr) et sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de l'association LABEL VIE le cas échéant.

X – Composition du dossier

Le dossier de candidature est envoyé par messagerie électronique sur simple demande adressée à l'association LABEL VIE, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration
- Récépissé de déclaration au Greffe du Tribunal ou le cas échéant à la Préfecture
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral et financier)
- Documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conforme au plan comptable des associations certifiées conformes par le Président.
- Attestation du numéro de SIRET (obligatoire),
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN,



- Rapport d'activité 2024,

Tout changement intervenu (Présidence, RIB, statuts...) doit être impérativement signalé

Si l'organisme est privé à but lucratif :

- Photocopie du K-bis,
- Derniers comptes annuels approuvés
- Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

Si l'organisme est public :

- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

XI – Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel au plus tard le 16 mars 2026 à :
contact@labelviecal.fr

Tout dépôt de demande (par mail ou par courrier) fait l'objet d'un accusé de réception par Label Vie. En cas d'absence de cet accusé de réception dans un délai de 15 jours, il appartient au demandeur de reprendre contact avec Label Vie.

En cas de difficulté, vous pouvez envoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

Association Label Vie (MSA Lorraine)
15 avenue Paul Doumer
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy